

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

DECRET n°2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :

Article R.331-4 : " Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence (*), le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée de l'instruction. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande."

(*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée dans le tableau ci-dessous

Publication du 13 mars 2013

Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation	communes					
VIERNE Gérard	43230 LA CHOMETTE	74 ha 78	DOMEYRAT, LAVAUDIEU, LA CHOMETTE et AUBAZAT					
FARGET Pascal	43270 CEAUX D'ALLEGRE	30 ha 27	CEAUX D'ALLEGRE et ST PAULIEN					
EARL DU BEAL (FREYSSNET René)	43300 ST ARCONS D'ALLIER	62 ha 48	ST. JULIEN DES CHAZES, ST. ARCONS D'ALLIER et SIAUGUES STE MARIE					

[Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires contacter la D.D.T.](#)

DDT de la Haute-Loire - 13 rue des Moulins - CS 60350 43009 - Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 97 68 - Fax 04 71 09 97 81 - Courriel : ddt43@agriculture.gouv.fr